Question présentée par le député :

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 6 novembre 2009

Question écrite

Pourquoi n e peu t-on pas former dav antage d'infirmiers e t d'infirmières à Genève?

Dans des accusations infondées diffusées sans vérification par un hebdomadaire illustré lausannois dans son éd ition du 14 octobre 2009, un député a prétendu que « sur 100 infirmières formées à Bon Sec ours, 80 sont au chômage ».

Ce chiffre a é té démenti tant par la direction de la HES-SO, dans un courrier du 16 octobre 2009 à cet hebdomadaire, que par les conseillers d'Etat Beer et Longchamp. TOUS les diplômés de la volée 2008 ont trouvé un emploi « au moment où ils quittaient l'école », dont 60% aux HUG. Quant au nombre de chômeurs, au 3 novembre 2009, il n'y en avait que quatre ; la plus âgée avait 63 a ns, deux autres ont achevé leur formation en 2000 et 2001. Pour qui connaît tant soit peu le domaine de la formation, du chômage, a fortiori pour tout député soucieux de ne rien avancer sans preuve ou pour tout administrateur des HUG intéressé par la formation du personnel soignant, ces chiffres n'ont rien d'étonnant.

Il n'en demeure pas moins que l'on pourrait mettre en cause la politique de formation de la HES-SO, *in casu*, de sa bra nche genevoise, pour ne pas former davantage de personnel infirmier qualifié.

Je prie donc le conseil d'Etat d'apporter tout élément qu'il considérerait utile sur les r aisons pour lesquelles la Haute Ecole de Santé – dont le nombre de diplômés a augmenté au fil du temps – ne peut actuellement en former davantage.

En particulier, est-il pertinent de faire référence :

 d'une part aux conditions d'admission, sévères mais rassurantes quant aux possibilités de suivre avec succès la formation ultérieure qui conduit à un BA, Q 3645 2/2

 d'autre part au nombre de places de stage pratique dont cette profession, comme celle de médecins, ne peut se passer (à Genève, dans le canton de Vaud, en France voisine notamment)?

Quelles seraient encore:

- les possibilités d'augmenter le nombre de places de stages, au cas où il y aurait un excédent de candidats admissibles par rapport aux places de stages?
- les contraintes, notamment quant au coût (personnel, bâtiment), de cette option ?
- son apport numérique et donc le degré de couverture obtenu des besoins en personnel infirmier qualifié des établissements publics du secteur de la santé genevois – pour ne pas évoquer ici le secteur privé ?

Enfin, peut-on affirmer que l'insuffisance de formation quantitative en infirmiers et infirmières renvoie à une transformation de la pratique de ce métier amené à priv ilégier la formation en management et au tres tâches administratives plutôt que l'activité au lit du malade?

D'avance, sur ce su jet complexe, je rem ercie le Con seil d'Etat de sa réponse.